

**ATTESTATION RELATIVE A UN DÉPLACEMENT AERIEN
VERS LA METROPOLE**

Attestation à présenter par tout passager en provenance de Saint-Pierre et Miquelon, en application du décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020, modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Partie à compléter par le passager (toutes les mentions sont obligatoires):

Je soussigné-e,

NOM :

PRÉNOM(S) :

DATE DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

N° de PASSEPORT ou CARTE IDENTITÉ :

DEMEURANT :
.....

ADRESSE EN METROPOLE:
.....

TÉLÉPHONE :

DATES DU SÉJOUR :

Je déclare sur l'honneur voyager pour le motif suivant :

motif impérieux d'ordre personnel ou familial ;

motif de santé relevant de l'urgence ;

motif professionnel ne pouvant être différé.

Précisions (joindre les documents justificatifs) :

- Je confirme que je ne présente pas de symptôme d'infection à la covid-19.
- Je confirme qu'à ma connaissance, je n'ai pas été en contact avec un cas confirmé de covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol.

Fait à....., le/...../2021

Signature :